

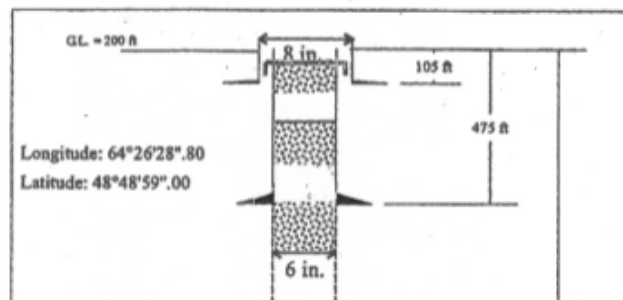
Questions sur la fermeture en 1999

- Quel « obstacle » l'entrepreneur a-t-il rencontré à 330 pieds, et quelle obstruction y avait-il à 120 pieds? Se peut-il que le coffrage du puits soit cassé à ces 2 endroits? Tous les bouchons empêchent-ils quoi que ce soit de remonter vers la surface, par l'extérieur?
- Le bouchon de ciment de 100-200 pieds a-t-il collé à la paroi du coffrage? Ou a-t-il lui aussi glissé jusqu'au fond? Quelle efficacité un bouchon de ciment coulé dans un tube huileux peut-il avoir? Peut-on affirmer qu'il s'agit d'un bouchon étanche s'il glisse dans le tube immédiatement après qu'on l'ait coulé?
- Lors des forages, on injecte le coulis entre le coffrage et la roche mère, les meilleures pratiques veulent que la compagnie nettoie la boue de forage et chasse le tout par l'injection de ciment afin de favoriser une bonne adhérence.

Qui a fermé le puits en 1999?

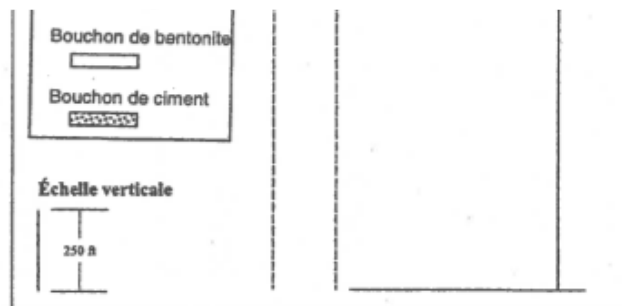
Fiche de fermeture du puits C036 P.O.T. No 2

Diagramme des travaux réalisés par le contractant



Jean-Yves Lavoie, l'actuel chef de la direction de Junex!!!

Qu'est-ce qui nous garantit qu'il fera mieux avec les puits à Galt, puisque la procédure demeure la même?



Signature: *Jean-Yves Lavoie*
Date: *15 novembre 1999*

À compléter par le contractant

2013 : première inspection après la fermeture par Louise Anderson et Habib Ourari

3. CONCLUSION

- La coordonnée GPS mesurée à l'endroit de la flaqué ne correspond pas aux deux coordonnées présentées dans le dossier (voir photo aérienne jointe). Par contre, la description de l'emplacement du puits P.O.T. no 2 présentée dans la fiche de visite d'un puits datée de 1994 correspond à l'emplacement de la flaqué. Les endroits pour chacune des deux coordonnées identifiées au dossier ont été visités et aucun indice de la présence d'un puits n'a été observé et aucune détection de métal importante ;
- L'ancien puits P.O.T. no 2 est probablement situé près de l'emplacement de la flaqué puisque nous avons détecté la présence d'un objet métallique à quelques pieds de la flaqué. De plus, comme mentionné précédemment, la fiche de visite de 1994 présente un schéma qui localise le puits à l'endroit de la flaqué et mentionne qu'il y a la présence d'une mare de boue huileuse d'environ 6 m X 10 m dégageant de fortes odeurs de pétrole. Nous avons également validé la localisation du puits avec le chargé de projet du MRN qui a travaillé en 1999 sur la fermeture de ce puits ;
- Selon nos observations, il y aurait un peu de gaz, mais non mesurable avec le détecteur de gaz. Par contre, ce site présente des indices de contamination au niveau de la flaqué (eau de surface) et au niveau des sols (surface et profondeur) ;
- Nos interventions n'ont pas permis de statuer avec certitude quant à la présence d'un puits. De plus, étant donné que nous n'avons pas vu le tubage du puits, il n'est pas possible d'établir si le puits fuit malgré les réparations réalisées par le MRN en 1999.
- Aucun indice de suintement n'a pu être observé.

4. RECOMMANDATIONS

-
-
-
-
-
-
- Apporter les corrections sur la localisation du puits dans le système informatique GDH ;
- Lors de l'excavation, profiter de l'occasion afin de documenter la contamination en prélevant des échantillons.

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions..

- La localisation du puits correspond à la localisation actuelle de la flaqué, d'après une discussion avec le responsable de la fermeture en 1999
- Le ministère refuse de nous communiquer une partie des recommandations. Comme il est fait mention d'excavation, on suppose que l'une des recommandations caviardée stipule d'excaver. Confirmé par téléphone.

2013 : première inspection après la fermeture par Louise Anderson et Habib Ourari



nte, soit environ 20 à 30 cm
a été mesurée à l'aide d'une
. On estime le volume d'eau
quelques centimètres de la

DESCRIPTION

Afin d'identifier l'objet métallique, un trou fut creusé à l'aide d'une pelle et la présence de grosses roches à 45 cm de profondeur a mis fin à nos travaux d'excavation. La barre d'acier a été enfoncée dans le trou et a pu être enfoncée jusqu'à une profondeur d'un mètre par rapport à la surface du sol. Nos travaux n'ont pas permis de statuer sur la présence ou pas du coffrage de l'ancien puits ;

2015 : deuxième inspection après la fermeture par Louise Anderson et Philippe Ngando Moulaka

3. CONCLUSION

- Selon nos observations, il y aurait un peu de gaz qui fuit à la surface de la flaque. Ce site présente des indices de contamination au niveau de la flaque (eau de surface) et au niveau des sols (surface et profondeur) ;
- Nos interventions n'ont pas permis de statuer avec certitude quant à la présence d'un puits. De plus, étant donné que nous n'avons pas vu le tubage du puits, il n'est pas possible d'établir si le puits fuit malgré les réparations réalisées par le MRN en 1999.
- Aucun indice de suintement n'a pu être observé.

4. RECOMMANDATIONS

-
-
-
-
-
- Apporter les corrections sur la localisation du puits dans le système informatique GDH ;
- Lors de l'excavation, profiter de l'occasion afin de documenter la contamination en prélevant des échantillons.

37

Conclusions et recommandations similaires à 2013 en 2015

2016 : troisième inspection après la fermeture par Mourad Ziani

3. CONCLUSION

- Le puits P.O.T. No 2 (C036) a été probablement foré sur ou à côté d'un suintement naturel en 1890 par Petroleum Oil Trust ;
- Il a été inspecté en 1994 par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et présentait des écoulements d'huile ayant contaminé le site au pourtour du puits ;
- Le MERN a élaboré un plan de fermeture et ensuite mandaté l'entreprise Foragaz pour effectuer la fermeture définitive de ce puits, notamment au moyen de bouchons de ciment, ce qui fut fait en 1999 ;
- La flaqué de liquide est toujours de la même grandeur qu'elle l'était lors de l'inspection du mois d'août 2015 ;
- De la contamination est observée sur le site;
- Une faible odeur d'hydrocarbures émane de la flaqué se trouvant sur le site;
- Le site est situé à environ 10 mètres d'un pâté de maisons habitées;
- Lors de l'inspection, du méthane est détecté à la surface de la flaqué avec une concentration maximale de 1.2 % LIE;
- Le site n'est pas sécurisé par une clôture.

4. RECOMMANDATIONS

34

- Même s'il a lu les autres rapports d'inspection, M. Ziani fait fit de la recommandation de correction de la localisation dans le système et suggère qu'il pourrait s'agir d'une résurgence naturelle.
- Il souligne que le site n'est pas sécurisé par une clôture. On peut en déduire qu'il s'agissait de l'une des recommandations des rapports précédents, qui n'a pas été appliquée 4 ans plus tard.

Évolution de la présence de gaz dans l'air sur 4 ans

En 2013 :

- Le détecteur de gaz n'a relevé aucun indice de gaz. Une présence de bulles est observée après agitation du fond de la flaqué. Quelques petites bulles de l'ordre du millimètre sont observées à la minute et de l'ordre du centimètre aux 5 minutes ;

En 2015 :

- Le détecteur de gaz a mesuré 0.5 % de la LEL en gaz. Une présence de petites bulles en continues est observée (voir la vidéo);

En 2016 :

- Quelques bulles se forment sur la surface de la flaqué;
- Un maximum de 1.2 % LIE de gaz est indiqué par le détecteur de méthane;

On passe de l'absence de gaz dans l'air en 2013, à 0,5% de la Limite Inférieure d'Explosivité (LIE, ou LEL en anglais) en 2015, à 1,2% LIE en 2016. Étant donné que la concentration de gaz explosif augmente dans l'air d'année en année, est-ce qu'on peut dire que la fuite s'amplifie?

Discussion avec le ministère : Mathieu Roy

Mathieu Roy, responsable du suivi terrain au MERN, dit, lors d'un entretien téléphonique (418.627.6385 #8173) :

- “Si ça sort autour, ça peut être du suintement de pétrole.” (résurgence naturelle)
- “C’est bien difficile de couvrir les besoins (en terme d’inspection et de réparation) avec les ressources humaines disponibles.”
- Il faut investiguer : ça peut vouloir dire de réentrer dans le puits, de défaire les bouchons de ciments, de faire une diagraphie. Ça peut être très coûteux.
- Il ne sait pas si le ministère dispose des ressources nécessaires pour régler le problème.
- Il s’agit d’une priorité du sous-ministre responsable, Robert Keating

Conclusions

- Les forages créent des voies de remontée préférentielle d'hydrocarbure. Le puits se dégrade avec le temps. Pas de forage, pas de fuite.
- Une fois la tête du puits coupée et enfouie, on peut toujours se dégager du problème en prétextant une résurgence naturelle.
- L'évolution de la présence de gaz dans l'air laisse penser que la fuite va en augmentant
- Le ministère n'a pas les moyens ni les connaissances nécessaires pour corriger le problème. En 4 ans, il n'a même pas posé la clôture pour sécuriser ce site.
- À terme, la prise en charge des puits abandonnés coûtera des milliards à l'État, bien au-delà de la somme des retombées et des redevances de l'industrie pétrolière.
- L'industrie n'a pas les moyens ni les connaissances pour fermer ses puits mieux qu'elle ne l'a fait ici. C'est l'actuel président et chef de la direction de Junex qui a fermé le puits qui fuit ici!
- La Gaspésie recelle beaucoup de puits à l'abandon qui fuient. Le ministère et l'industrie disposent d'un terrain de jeux incoyable pour se pratiquer avant d'en forer de nouveaux.
- Un puits horizontal va générer une contamination beaucoup plus importante, en raison de la plus grande superficie de réservoir auquel il touche. La fracturation va encore augmenter cette superficie.

Notre demande : tant et aussi longtemps que le ministère n'aura pas démontré sa capacité technique à fermer des puits, il doit cesser l'émission de permis de forage.